

- Documents Adhérents :

Fiche conseil " ORGANISATEURS d' ACTIVITES covid 19 " :

Il est conseillé aux organisateurs d'activités de rappeler dans leur descriptif les consignes gouvernementales :

- Application des conditions strictes des gestes barrières (se moucher ou éternuer dans son coude ou un mouchoir à usage unique, saluer sans se serrer la main ni s'embrasser).
- Lavage des mains ou gel hydro-alcoolique.
- Port de masque recommandé (ou exigé si rendu obligatoire par le gouvernement).
- Nombre maximum de participants : 10.
- Distanciation sociale : 1 m minimum entre les participants.
- Co voiturage : (nouvelles consignes) 2 personnes / voiture une au volant une autre sur la banquette arrière en diagonale pour les berlines classiques avec bien sûr port du masque si obligatoire.  
(Nous vous rappelons que les co-voiturages ne doivent pas apparaître sur notre site)

Activité sportive ou autre autorisée en plein air, consignes à respecter :  
( En plus des autres mesures )

- 4 mètres carré de distanciation minimum soit 2mX2m.
- 7 m derrière un marcheur sans masque.
- 10 m derrière un joggeur sans masque.

-- L'adhérent qui s'inscrit à une activité accepte de suivre ces recommandations.

Il doit avoir un sens suffisant des responsabilités pour ne pas s'inscrire à celle-ci s'il a le moindre doute sur son état de santé.

L'organisateur peut refuser celui (celle) qui, refusant de respecter les consignes, mettrait en danger la santé des autres participants.

SPECIAL RANDO : notice de la Fédération Française de Randonnée :

Pour les activités sportives chaque participant doit avoir dans son sac :

- 1 masque
- 1 gel hydro-alcoolique ou des lingettes désinfectantes
- 1 sac poubelle (évidemment on ne jette pas par terre ses lingettes ou masques comme on le voit trop souvent !)

-----  
-- Documents Responsables d'antenne :

Fiche ACCUEIL DES NOUVEAUX covid 19 à l'attention des Responsables d'antenne :

- Privilégier les Accueils en plein air (même si certaines Maisons des Associations ouvrent peu à peu).
- Contacter les Pré adhérents, les inviter à s'inscrire sur la fiche qui devra contenir les conditions d'accueil :  
Nombre de personnes limitées, port du masque ou pas, etc...  
Leur préciser que non-inscrits, ils ne pourront être acceptés.
- Application des conditions strictes des gestes barrières.
- Lavage des mains ou gel hydro-alcoolique.
- Port de masque recommandé (ou exigé si rendu obligatoire par le gouvernement).
- Distanciation sociale : 1 m minimum entre les participants.
- Nombre maximum de participants : 10
- Accueil réservé uniquement aux Pré adhérents en plus des Coos et 1 ou 2 accueillants (à chacun de s'organiser)
- Expliquer aux adhérents que compte tenu du nombre maxi, ils ne peuvent être acceptés .
- Faire preuve de fermeté afin de faire respecter les consignes.
- Ne pas délivrer de flyers et plaquettes pour l'instant afin de limiter les contacts.
- Echange chèque /carte d'adhésion : Il est conseillé d'avoir chacun son stylo mais l'échange de ces documents justifie d' avoir du gel hydro-alcoolique à disposition (sur la table ? )
- Prévoir une pochette, chemise, enveloppe afin d'éviter de mettre le chèque dans sa poche.